

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du mardi 18 décembre 2018***

Date de convocation	12 décembre 2018
Date d'affichage	12 décembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	42 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la
présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Claude LABELLE (représentant M. Yves GOULLIER), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Yves GOULLIER (représenté par M. Jean-Claude LABELLE), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Bernard MALLET, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Thierry RENVOIZE, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181218-D_18_12_2018_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018
Affichage : 28/12/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RAMPE : ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES À TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE »

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 24-09-2015-005 du 24 septembre 2015 autorisant le dépôt de dossiers de demandes de subventions notamment auprès de la CAF et de la Région au titre des fonds LEADER dans le cadre de la construction d'une antenne du RAM communautaire à Tuffé Val de la Chéronne,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de la CAF et du Perche Sarthois au titre des fonds LEADER et que seule la CAF avait attribué une aide de 280 880 €, compte tenu du coût estimatif de l'opération, la CCHS devant conserver un reste à charge de 20 %.

PREND ACTE que le coût prévisionnel de l'opération a évolué et que de ce fait, la CCHS peut prétendre à une subvention des fonds LEADER, plafonnée à 50 000 € au titre de la ligne :

« Amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse ».

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude faisabilité	1 797,35	Aides CAF	280 880,00
Etudes géotechniques	1 358,31		
Honoraires	34 348,58	LEADER	50 000,00
Insertions	931,85		
Travaux (Marché)	353 523,03		
Travaux divers (raccordements, branchements, bornage, ...)	3 445,11		
Assurances Dommages Ouvrages/Tous Risques Chantier	4 669,58	Financement CCHS (23,60 %)	102 193,81
Equipement (animation, informatique, mobilier, électroménager)	33 000,00		
TOTAUX	433 073,81	TOTAUX	433 073,81

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISE le Président à solliciter auprès du Perche Sarthois l'aide maximale au titre des fonds Leader de 50 000 €. En cas de financements externes inférieures au prévisionnel, l'autofinancement de la Communauté de communes prendra en charge la différence.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 décembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

